



Centre hospitalier  
Le Vinatier



Bron, le 09 janvier 2014

Direction  
Tél. [redacted]  
Fax [redacted]  
Nos réf. [redacted]  
Mots clés : [redacted]

**Monsieur Jean-Marie DELARUE**  
**Contrôleur Général des Liens de Privation de Liberté**  
**16/18 quai de la Loire**  
**BP 10301**  
**75921 PARIS CEDEX 19**

**Réf :** [redacted]

**Objet :** [redacted]

Monsieur Le Contrôleur Général,

Je vous remercie de votre rapport que j'ai transmis au chef de pôle et à l'équipe soignante qui prend en charge [redacted]

Votre rapport, qui conforte le travail de l'équipe médicale et soignante n'appelle que les trois observations suivantes de ma part :

- Si [redacted] est encore hospitalisée dans l'Etablissement à ce moment, nous ferons tout notre possible pour qu'elle puisse, si son état de santé le permet, être présentée devant le Juge des Liberté et de la Détenion lors du contrôle à 6 mois.
- La rédaction par le psychiatre traitant d'un protocole ou d'une note particulière de prise en charge soignante de [redacted], apparaît effectivement utile dans le contexte familial particulier qui entoure cette patiente.
- Les pôles cliniques disposent de crédits délégués leur permettant de mettre en place des supervisions d'équipe en tant que de besoin. Il n'y a donc aucun obstacle à la mise en œuvre de cette action si l'équipe en éprouve la nécessité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Contrôleur Général, l'expression de ma parfaite considération.

Le Directeur  
[Signature]  
[redacted]

Copie: Chef de Pôle  
Responsable de service

